



PING ROCHETTOIS
FICHE DE COTISATION
SAISON 2025/2026

IDENTITÉ DES ADHÉRENTS

NOM :-----

Prénoms :----- **Prénoms :**-----

Prénoms :----- **Prénoms :**-----

Prénoms :----- **Prénoms :**-----

Montant de la cotisation

	Montant Unitaire	Nombre	Montant
- de 18 ans	110 €		
18 ans et plus..	125 €		
Réduction famille à partir de 2 cotisations	- 20 € par cotisation		
	Montant total de mon adhésion		

Règlements de la cotisation

	Conditions	Montant
Espèces		
Chèques bancaire		
CB		
Chèque Associations La Rochette		
Chèque Associations La Croix De La Rochette		
Chèque participation association Détrier		
Okay Savoie		
Pass'Sport		
	Montant total de mon règlement	

Confirmation de réception du paiement

Date	Signature du bureau
------	---------------------



Les chèques associations 2025-2026 sont disponibles !

Les parents peuvent venir les retirer à l'accueil de la mairie, sur présentation du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Pour un premier retrait concernant un nouvel enfant, un justificatif de domicile sera également demandé. Infos au 04 79 25 50 32



Pour la saison 2025/2026 la commune de DETRIER réitère le « chèque participation association » pour un montant de 40€. Cette démarche est engagée par la commune essentiellement dans le cadre d'un soutien aux familles et au tissu associatif local. Le chèque de participation à une activité associative sera délivré aux résidents permanents de la commune de Détrier avec présentation d'un justificatif de domicile. Le montant du chèque est de 40€ par enfant de 0 à 17 ans (soit pour les enfants nés à partir du 01/01/2008). La commune souhaite en priorité financer les activités associatives (culturelles et/ou sportives) du secteur du Val Gelon. Si l'activité n'est pas présente sur ce secteur alors la commune financera l'activité en dehors de celui-ci. Pour obtenir le chèque association la famille doit faire la demande par mail à l'adresse suivante :

communication.detrier@gmail.com accompagnée d'un justificatif de domicile et du nom de l'association concernée. Puis celui-ci sera à retirer auprès du secrétariat de mairie durant la permanence du mercredi de 16h à 19h



Depuis la rentrée de septembre 2023, le Département met à la disposition de l'ensemble des collégiens savoyards la carte OKAY Savoie.

Valable de la 6e à la 3e, elle donne chaque année accès à un porte-monnaie numérique de 100 €. Ce crédit est utilisable auprès de nombreux partenaires pour financer des activités sportives et culturelles en Savoie.

Saison 2025/2026 : Inscriptions à partir du 25 août 2025.



Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

Le pass Sport 2024 s'adressera aux jeunes qui sont :

nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.